



# CHANGER D'HORIZON

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES AVANT DÉPART

## **- Introduction -**

**Kelly : Bienvenue dans cette nouvelle capsule audio du podcast Changer d'horizon, podcast rempli de voyages, de découvertes et d'aventures.**

**Ici, nous sommes tous réunis par cette soif d'explorer le monde et de vivre des expériences inoubliables.**

**Si le site pvtistes.net te partage déjà de nombreux conseils pour une expérience unique grâce au Programme Vacances-Travail, on a eu envie de t'offrir également des recommandations audio que tu vas pouvoir écouter depuis n'importe où.**

**En lançant cet épisode, tu t'apprêtes donc à découvrir une capsule de moins de 10 minutes qui donnera des informations et des tips que l'équipe pvtistes.net considère pertinents afin de t'aider à préparer ton départ ou t'accompagner si tu es en train de vivre cette expérience de vie unique.**

**À tout de suite !**

## - Capsule 4 - Les démarches administratives avant le départ en PVT -

Salut ! Dans les précédentes capsules, nous vous avons donné de nombreux conseils pour préparer votre budget et votre sac à dos avant le départ en PVT. Dans cet épisode, nous allons nous concentrer sur les démarches à réaliser avant le départ, que ce soit des démarches administratives ou pratico-pratiques !

### Faire sa demande de PVT

Avant toute chose, pour réaliser votre demande de PVT et partir, vous avez évidemment besoin d'un passeport !

Au tout début du projet, l'idée est bien sûr de **se fixer sur la destination de son PVT**, quelles sont les conditions d'admissibilité, nos attentes, ce qu'on aime, la durée souhaitée... Si vous êtes encore indécis, je vous invite à lire les [nombreux témoignages de pvtistes](#) qui se trouvent sur le site [pvtistes.net](http://pvtistes.net).

Une fois la destination choisie, il est nécessaire de se renseigner sur les **démarches à réaliser pour la demande de PVT**, qui peuvent être très différentes d'un pays à l'autre, en plus de prendre du temps et d'avoir un certain coût.

- Par exemple, pour partir [au Canada](#), vous devrez [faire prélever vos données biométriques](#) dans un centre spécifique (seulement à Lyon et Paris concernant la France). Sans parler du fait qu'il s'agit du seul PVT qui s'obtient par tirage au sort.
- Pour l'[Argentine](#) ou le [Japon](#), vous devez vous rendre au consulat en personne.
- Pour la [Corée du Sud](#), vous devez résider en France, pour les Français, au moment de la demande.
- Un dernier exemple, vous devez disposer des [fonds demandés](#) pour le PVT [Australie](#), au moment de la demande de PVT. Alors que pour le Canada, la preuve de fonds est à montrer lors de l'entrée sur le territoire.

Ici ce ne sont que certains exemples, d'autres points pourraient être exigés selon la destination comme un certificat de police, une visite médicale, etc.

Vous trouverez tous les tutoriels pour réaliser votre demande de PVT, mis à jour fréquemment par nos équipes, en cliquant sur le pays choisi dans la rubrique "[Destinations](#)" du site pvtistes.net.

## Préparer le départ

Maintenant, parlons de la préparation au départ. Une fois que vous savez où aller, **quand partir ?** Vous allez pouvoir faire votre choix évidemment en fonction de plusieurs critères :

- Vos **potentielles obligations professionnelles ou personnelles**.
- **La saison**, est-ce que vous envisagez d'arriver en plein hiver coréen ou pendant la saison des pluies au Brésil ?
- **Les prix des billets** : ils seront évidemment plus élevés si vous partez en période de vacances scolaires. N'oubliez pas de consulter [les bons plans de pvtistes.net](#) qui proposent des avantages et réductions pour de nombreuses destinations.
- **La temporalité des jobs** : est-ce qu'il est pertinent d'arriver à telle ou telle période selon votre projet ?

Quand vous vous serez décidé, vous pourrez passer à la réservation de votre billet d'avion.

Si vous avez un **emploi**, il va falloir penser à **annoncer votre départ à votre employeur**. Ça fait souvent partie des moments les moins agréables mais il marque une vraie transition dans la préparation du projet. Et si vous parlez ouvertement de votre projet à votre employeur, il n'y a pas de raison que votre supérieur hiérarchique ne soit pas heureux pour vous !

Si vous êtes inscrit à [Pôle Emploi](#) les semaines ou mois précédant le PVT, vous devez les avertir de votre départ. À savoir que vous pouvez geler vos droits, pendant maximum 3 ans. Vous pourrez donc profiter de vos allocations, si vous y avez droit, au retour. Pour les Belges, vous devez également prévenir votre caisse de chômage avant de partir.

Il va falloir songer également à **quitter votre logement** : soit résilier votre bail, le mettre en location ou bien gérer la transition selon votre

situation. Ça s'accompagne souvent de la **revente ou le stockage de vos affaires** : meubles, voiture et objets en tout genre.

Autre point à ne pas oublier, s'occuper des **procurations et résiliations** :

- Si des [élections](#) se préparent, il n'est pas toujours évident de pouvoir voter sur place, même si c'est faisable en vous inscrivant sur les listes consulaires. Le plus pratique sera certainement de donner procuration à l'un de vos proches.
- De même, donner procuration à quelqu'un de confiance pour les démarches auprès de la banque ou de la Poste peut être une bonne idée en cas de problème.
- En ce qui concerne les résiliations, il peut s'agir de résilier son abonnement à la salle de sport, sa box internet, son forfait téléphonique... Pensez à regarder les prélèvements des derniers mois pour préparer cette liste des résiliations.

Enola, qui est partie en PVT en Corée du Sud, conseille d'utiliser une application de vérification qui génère des codes de sécurité. En effet, il y a beaucoup de comptes sur internet qui sont reliés à notre numéro de téléphone. En cas de problème, les sites envoient un code de vérification sur notre numéro de téléphone. Sauf que lorsqu'on change de numéro de téléphone, on ne peut plus faire ces vérifications de sécurité. Utiliser ce type d'application permet donc d'éviter ce problème. Enola a choisi l'application Authenticator.

Avant de partir, il est également fortement recommandé de faire un **check up médical complet** : dentiste, ophtalmo si nécessaire, gynécologue, etc. En effet, il est mieux de soigner ses caries avant de partir, de prévoir sa contraception ou d'emporter avec soi une 2e paire de lunettes.

Les soins de santé sont souvent très élevés à l'étranger. C'est notamment l'une des raisons pour laquelle l'[assurance PVT est obligatoire dans la plupart des destinations](#). Quand elle ne l'est pas, elle est TRÈS fortement recommandée. Nous vous invitons donc à souscrire à l'assurance, type Globe PVT, quelques semaines avant votre départ.

En revanche, pas d'inquiétude, si vous tombez malade pendant votre PVT ou si vous êtes victime d'un accident, vous serez évidemment pris en charge.

Vous avez 1 mois après votre départ pour prévenir la [sécurité sociale](#) de votre départ. À savoir que dans tous les cas, après 3 mois hors de France, vous n'êtes plus éligible à l'assurance maladie. Vous ne pourrez donc pas utiliser votre carte vitale, même si vous faites un aller-retour pendant votre PVT.

Pour les Belges, vous n'avez pas d'obligation de garder ou de suspendre la mutuelle.

Autre organisme à prévenir, c'est le **centre des impôts**. Il faudra les avertir de votre départ. N'oubliez pas que vous devrez procéder à votre déclaration d'impôts, même si vous êtes parti en cours d'année.

Pensez également à faire une demande de [permis de conduire international](#), c'est souvent obligatoire pour conduire sur place. Attention à vous y prendre suffisamment à l'avance, les délais peuvent être assez longs, de plusieurs semaines à plusieurs mois, tout dépend de la préfecture de votre secteur.

## **Anticiper l'arrivée**

Maintenant que les démarches concernant le départ se finalisent, il va falloir également penser à l'arrivée sur place.

Vous pouvez, quand c'est possible, pré-ouvrir votre compte bancaire local quelques semaines avant d'arriver. Ce qui est possible avec [Desjardins](#) ou la [Banque Nationale du Canada](#), si vous partez en PVT Canada par exemple.

Pour faciliter les démarches à l'arrivée et éviter les frais sur place en attendant la finalisation de l'ouverture de son compte bancaire, vous pouvez opter pour une carte bancaire internationale. Pour les Français, nous vous invitons à consulter notre bon plan avec [Boursorama Banque](#).

Une fois que tout ça est fait, vous n'avez plus qu'à réserver votre logement pour les premières nuits sur place et boucler votre valise !

Dernier conseil, n'hésitez pas à vous inscrire à nos [ateliers de préparation aux départ](#) qui sont animés par des membres de l'équipe pvtistes.net

actuellement en PVT ou qui en sont revenus récemment. C'est une réunion en visio, en petit comité, jusqu'à 10-15 personnes, où vous pouvez poser toutes vos questions et ça vous permet même de commencer à rencontrer des futurs pvtistes, qui comme vous, préparent leur projet.

Et voilà. Ce sera tout pour cet épisode sur les démarches administratives. Très bonne préparation à tous et à très vite !

**- Conclusion -**

**Kelly : Vous êtes arrivé à la fin de cet épisode et on vous en remercie. Mais attendez, ne partez pas encore !**

**Permettez-nous de vous rappeler à quel point votre soutien compte pour nous. En vous abonnant à notre chaîne de podcast, vous serez les premiers à être informés de chaque nouvel épisode qui sortira et vous ne manquerez plus jamais une minute de notre contenu.**

**Et si vous avez aimé cet épisode, pourquoi ne pas laisser 5 étoiles et 1 commentaire sympa. Vos retours nous inspirent à continuer à créer du contenu avec des pays et des sujets qui vous intéressent.**

**Ça nous aide également à toucher de nouvelles oreilles curieuses. Vous faites partie intégrante de notre communauté, alors s'il vous plaît, prenez une minute pour vous abonner, laissez vos étoiles et écrivez-nous un commentaire.**

**Rendez-vous au prochain épisode et d'ici là on se retrouve sur notre site Internet [pvtistes.net](http://pvtistes.net).**